

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juillet 2020

**Présents** : Mmes MM. ARNOULD Adeline, BAZELIN Régis, DONZE Nathalie, GOUSSET Claudine, GOSZKA Gilles, RIBIERE Jean-François, RIETZ Liliane, ROPP Jean-Marie, STRAUSS Patrick

**Excusés** : BARROCAS Sylvianne (procuration à Mme GOUSSET), BILLOTTE Christelle (procuration à M. BAZELIN), MONNIER Béatrice (procuration à M. RIBIERE),

**Secrétaire de séance** : Mme GOUSSET Claudine (unanimité 12 POUR)

## 1- BUDGETS PRIMITIFS 2020 (principal, eau, chaleur, assainissement collectif, assainissement non collectif)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BUDGET PRINCIPAL voté à l'unanimité (12 voix POUR)</b>			
619 082.80 €	619 082.80 €	265 580.49 €	265 580.49 €
<b>BUDGET EAU 11 voix POUR 1 abstention (Mme RIETZ)</b>			
150 111.22 €	150 111.22 €	204 801.22€	317 885.59 €
<b>BUDGET ASST COL 11 voix POUR 1 abstention (Mme RIETZ)</b>			
71 993.57 €	71 993.57 €	46 303.58 €	46 303.58 €
<b>BUDGET SPANC voté à l'unanimité (12 voix POUR)</b>			
1 627.00 €	5 438.35 €	0.00 €	0.00 €
<b>BUDGET CHALEUR voté à l'unanimité (12 voix POUR)</b>			
61 503.00 €	70 413.92 €	17 835.00 €	93 114.82 *

## 2- Programme travaux forestiers 2020

Présentation du programme forestier 2020 par M. Georges GUICHARD, agent O.N.F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le programme de travaux sylvicoles et d'infrastructure pour un montant total de **19 042.00 € H.T.** dont **9 022 € H.T.** pour les travaux sylvicoles, **9 660 € H.T.** pour les infrastructures et **360 €** au budget eau

➤ Unanimité (12 voix POUR)

## 3- Convention d'occupation privative du domaine public avec TDF : avenant

Le maire rappelle la convention d'occupation privative du domaine public établi par DELTACOM pour TDF. Cette convention prévoit la location d'un terrain, d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 173 ZB 141 pour un site radioélectrique.

Une proposition d'avenant à prise d'effet immédiat avec augmentation de la part variable à 1 500 € par opérateur a été faite par Mme VELTER d'ITAS EST pour TDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour fixer la redevance d'occupation à 1 500 € H.T par opérateur pour la part variable

➤ Unanimité (12 voix POUR)

## 4- Indemnités des élus : périodicité de versement.

Le maire rappelle la délibération N° 2020-28 du 12 juin 2020 fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints. La périodicité de versement ne figurait pas dans cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que les indemnités de fonction seront versées trimestriellement aux élus.

➤ Unanimité (12 voix POUR)

## 5- Création d'un poste permanent

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial afin d'assurer les missions d'agente d'accueil de l'agence postale communale et de la future Maison France Service et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020** d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps incomplet à hauteur de **32 Heures hebdomadaires**,

➤ Unanimité (12 voix POUR)

## 6- Recrutement stagiaire convention avec CDG

CONSIDERANT que la commune va procéder au recrutement d'un nouvel agent stagiaire il y a lieu de procéder à la reprise des services antérieurs de cet agent afin de procéder à son classement lors de sa nomination stagiaire, Le CDG 70 propose un accompagnement à la nomination stagiaire afin de procéder à la reprise desdits services et au classement de l'agent via un conventionnement,

Le Conseil municipal autorise M le Maire ou l'un des adjoints, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,

➤ Unanimité (12 voix POUR)

**7- Travaux voirie 2020 GONVILLARS MALVAL : conventions d'assistance avec l'Agence départementale**  
Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes :

- délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie 2020 GONVILLARS ET MALVAL

Cette prestation doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

➤ **11 voix POUR - 1 abstention (Mme RIETZ)**

**8- Droit de place.** Le maire présente la demande d'installer une activité de restauration rapide le lundi soir. Le conseil municipal décide de reporter sa décision à une prochaine séance, pour obtenir plus de renseignements afin de statuer sur le coût du branchement électrique nécessaire et redéfinir les tarifs.

#### **9- DIVERS**

La demande d'un forain d'installer des manèges pour la date du 22 au 26 août 2020 a été bien prise en compte par le conseil municipal. Toutefois ce dernier a trouvé que, au vu de la crise sanitaire COVID 19, il semble difficile de gérer les gestes barrière en toute sécurité. Il est décidé de reporter à 2021 l'autorisation demandée.

A la demande d'une conseillère sur la mise à jour du cadastre, le maire après renseignement a expliqué que les géomètres du cadastre ne font que constater les limites de propriété de manière si possible contradictoire. C'est aux propriétaires eux-mêmes de contester s'ils s'estiment lésés soit en demandant un nouveau bornage soit en allant en justice.

**Séance levée à 20 H 35**

Fait à Saulnot, le 28 juillet 2020

J.F. RIBIERE, maire.

